

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

N° 04/2024

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le six février deux mille vingt-quatre, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Damien Lamboley, Adrien Carret, Alain Arnaud, Xavier Collonge, Mirabelle Rousset-Charensol, Ludovic Bateur

Excusés : Maryline Trichard, Aurélien Laruicci

Alain Arnaud a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 1^{er} février 2024

Objet : augmentation temps de travail adjoint technique

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération 30/2014 en date du 13 mai 2014 créant l'emploi d'adjoint des services techniques à une durée hebdomadaire de 11.35/35^{ème},

Vu la délibération 39/2016 en date du 6 décembre 2016 modifiant le temps de travail de l'emploi d'adjoint des services techniques de 11.35/35^{ème} à 34.23/35^{ème},

Vu la délibération 19/2021 en date du 6 juillet 2021 modifiant le temps de travail de l'emploi d'adjoint des services techniques de 34.23/35^{ème} à 30.25/35^{ème},

Considérant l'augmentation du nombre de repas servis au restaurant scolaire,

Monsieur le Maire propose de modifier ce poste passant de **30.25 heures hebdomadaires à 31,75 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} mars 2024.**

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **décide** la modification du **poste d'adjoint technique à temps non complet** soit le **passage de 30.25 à 31.75 /35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2024.**

PERRIN Jean-Charles,
Maire



ARNAUD Alain
Secrétaire de séance

Date de télétransmission en préfecture : 08/02/2024 Date de publication sur le site Internet 08/02/2024
--